

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240405-5-DE Date de télétransmission : 10/04/2024 Date de réception préfecture : 10/04/2024

OBJET : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères- Ouverture de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs.

RAPPORTEUR : Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint

Le quai d'honneur du Port Saint-Pierre situé sur l'avenue du Docteur Robin doit être mis en valeur dans la continuité des travaux réalisés à la Base Nautique et au Centre Commercial du Nautisme.

Le linéaire concerné s'étend de l'angle nord du bassin N° 1 (croisement du quai baron Bich) jusqu'à la mairie annexe et les quais qui l'entourent.

L'opération consiste en une requalification des surfaces, la création d'espaces verts, la mise en place d'un espace de vente de poissons frais et l'installation de jeux pour enfants à côté de la mairie annexe.

Cette délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, sa répartition dans le temps ainsi que son financement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme pour les travaux de réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs du Port Saint-Pierre pour un montant de 500 000 € selon l'échéancier ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 et L2311-3,

VU le budget primitif 2024,

VU l'avis de la quatrième commission,

VU l'avis du Conseil portuaire du Port Saint-Pierre,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères,

CONSIDERANT l'estimation de l'enveloppe financière des travaux dédiés à ce projet de 500 000 € HT,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un Maître d'œuvre,

APPROUVE l'ouverture de l'Autorisation de Programme pour les travaux de réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs d'un montant de 500 000 €,

APPROUVE la ventilation des crédits de paiement comme suit :

Libellé	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement	
		2024	2025
Réhabilitation du quai d'honneur et du quai des pêcheurs	500 000 €	80 000 €	420 000 €

A titre d'information, le financement de cette opération s'établit comme suit :

Libellé	2024	2025
Emprunt	40 000 €	210 000 €
Autofinancement prévisionnel	40 000 €	210 000 €

AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,


 Monsieur Olivier MICHAUD
 Secrétaire de séance

Le Maire
 Jean-Pierre GIRARD

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le